

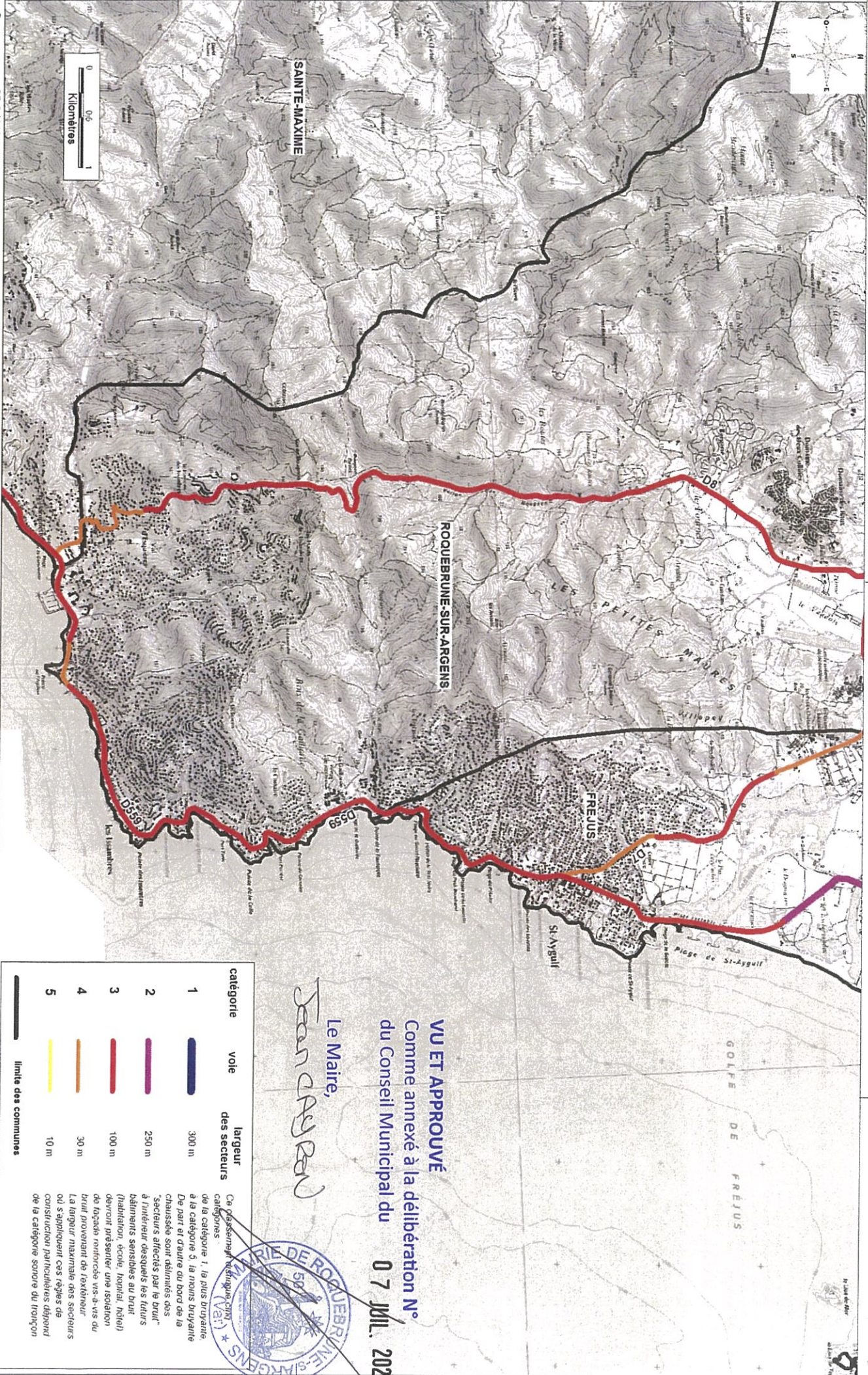


Préfecture de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Direction Départementale des Territoires et de la Mer
 13000 Marseille

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Routes départementales DN7, D7, D8, D559, projet de déviation

Roquebrune-sur-Argens (sud)



Sources : scan25 © IGN 2011 Traitement des données Bureau Veritas AMO : CEREMA - Direction Territoriale Méditerranée Gestionnaire : Conseil Général du Var Réalisation DDTM du Var - SEF/PECV Juin 2014

VU ET APPROUVÉ
 Comme annexé à la délibération N°
 du Conseil Municipal du **07 JUIL. 2022**

Le Maire,
Jean Cayrol



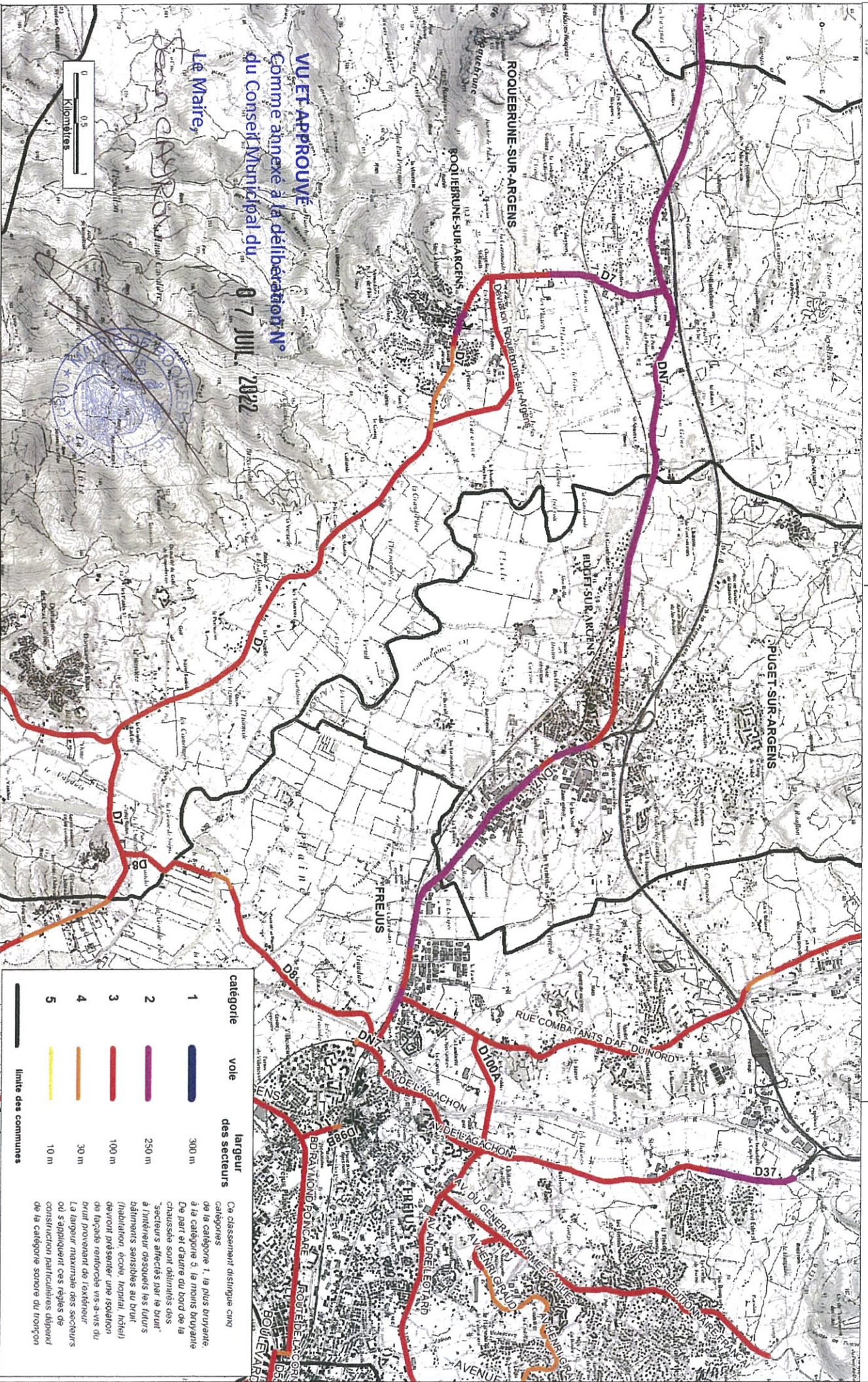
catégorie	voie	largeur des secteurs
1		300 m
2		250 m
3		100 m
4		30 m
5		10 m
		limite des communes

Ce classement est régularisé par l'article 10 de la loi n° 2010-191 du 17 février 2010 relative à l'égalité des territoires de la République.
 De part et d'autre du bord de la chaussée sont délimités des "secteurs affectés par le bruit" à l'intérieur desquels les habitations sensibles au bruit (habitation, école, hôpital, hôtel) devront présenter une isolation de façade renforcée vis-à-vis du bruit provenant de l'extérieur.
 La largeur maximale des secteurs où s'appliquent ces règles de construction particulières dépend de la catégorie sonore du tronçon.

Classement sonore des infrastructures de transports terrestres

Routes départementales D7, D7, D8, D559, projet de déviation

Roquebrune-sur-Argens (nord)



VU ET APPROUVE
Comme annexé à la délibération N°
du Conseil Municipal du **07 JUL 2022**

Le Maire,

YVES CARON
Maire



catégorie	voie	largeur des secteurs
1		300 m
2		250 m
3		100 m
4		30 m
5		10 m
		limite des communes

Ce classement distingue cinq catégories de la catégorie 1, la plus bruyante à la catégorie 5, la moins bruyante. De part et d'autre du bord de la chaussée sont situés des "secteurs affectés par le bruit" à l'intérieur desquels les futurs bâtiments sensibles au bruit (habitation, école, hôpital, hôtel) devront présenter une isolation de façade renforcée vis-à-vis du bruit provenant de l'extérieur. La largeur maximale des secteurs ou s'ajoutent ces règles de construction particulières dépend de la catégorie sonore du tronçon.